

Amendement 36

Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Elisabetta Gardini, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Esteban González Pons, Axel Voss, Teresa Jiménez-Becerril Barrio
au nom du groupe PPE

Rapport**A8-0316/2015****Rachida Dati**

Prévenir la radicalisation et le recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes
2015/2063(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 14***Proposition de résolution*

14. rappelle que les entreprises de l'internet et les fournisseurs de services internet ont l'obligation légale de coopérer avec les autorités des États membres en effaçant tout contenu illicite diffusant l'extrémisme violent, aussi rapidement que possible et dans le plein respect de l'état de droit et des droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression; estime que les États membres devraient envisager d'intenter des actions en justice contre les entreprises de l'internet qui refusent de donner suite à une demande administrative ou judiciaire visant à effacer des contenus illicites de leurs plateformes en ligne; est d'avis que le refus de coopérer ou l'absence de coopération délibérée par ces plateformes en ligne, sur lesquelles de tels contenus illicites peuvent donc circuler librement, devrait être considéré comme un acte de complicité pouvant être assimilé à une intention criminelle ou à une négligence, et qu'il convient, dans ce cas, que les responsables soient traduits en justice;

Amendement

14. rappelle que les entreprises *actives dans le domaine* de l'internet *et des réseaux sociaux* et les fournisseurs de services internet ont l'obligation légale de coopérer avec les autorités des États membres en effaçant tout contenu illicite diffusant l'extrémisme violent, aussi rapidement que possible et dans le plein respect de l'état de droit et des droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression; estime que les États membres devraient envisager d'intenter des actions en justice, *y compris des poursuites pénales*, contre les entreprises *actives dans le domaine* de l'internet *et des réseaux sociaux et les fournisseurs de services internet* qui refusent de donner suite à une demande administrative ou judiciaire visant à effacer des contenus illicites *ou faisant l'apologie du terrorisme* de leurs plateformes en ligne; est d'avis que le refus de coopérer ou l'absence de coopération délibérée par ces plateformes en ligne, sur lesquelles de tels contenus illicites peuvent donc circuler librement, devrait être considéré comme un acte de complicité pouvant être assimilé à une intention criminelle ou à une négligence, et qu'il convient, dans ce cas, que les responsables

soient traduits en justice;

Or. en

Amendement 37

Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Elisabetta Gardini, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Esteban González Pons, Anna Maria Corazza Bildt, Teresa Jiménez-Becerril Barrio
au nom du groupe PPE

Rapport**A8-0316/2015****Rachida Dati**

Prévenir la radicalisation et le recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes
2015/2063(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 49***Proposition de résolution*

49. rappelle que l'Union européenne **devrait améliorer l'efficacité des** contrôles aux frontières extérieures de l'Union, dans le plein respect des droits fondamentaux; invite, **à cet égard**, les États membres à faire bon usage des instruments existants, tels que les systèmes SIS et VIS, y compris en ce qui concerne les passeports volés, perdus et falsifiés; considère également qu'à cette fin, une meilleure application du code Schengen doit faire partie des priorités de l'Union européenne;

Amendement

49. rappelle que l'Union européenne **doit d'urgence renforcer ses** contrôles aux frontières extérieures de l'Union, dans le plein respect des droits fondamentaux; **souligne qu'il ne sera possible de détecter efficacement les départs et les retours de citoyens en provenance et à destination de l'Union que par la mise en place par les États membres des contrôles systématiques et obligatoires prévus aux frontières extérieures de l'Union;** invite les États membres à faire bon usage des instruments existants, tels que les systèmes SIS et VIS, y compris en ce qui concerne les passeports volés, perdus et falsifiés; considère également qu'à cette fin, une meilleure application du code Schengen doit faire partie des priorités de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 38**Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Elisabetta Gardini, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Esteban González Pons, Axel Voss, Anna Maria Corazza Bildt, Teresa Jiménez-Becerril Barrio**

au nom du groupe PPE

Rapport**A8-0316/2015****Rachida Dati**

Prévenir la radicalisation et le recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes

2015/2063(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 9***Proposition de résolution**Amendement*

9. encourage la Commission européenne à proposer, sur la base des bonnes pratiques, des lignes directrices sur les mesures à appliquer dans les prisons européennes pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent, dans le plein respect des droits de l'homme; indique que la séparation des prisonniers ayant déjà adhéré à l'extrémisme violent ou ayant déjà été recrutés par des organisations terroristes par d'autres détenus dans leurs prisons est un moyen efficace d'empêcher que la radicalisation terroriste soit imposée aux autres détenus par des pratiques d'intimidation ou autres, et de contenir la radicalisation au sein de ces établissements; recommande *toutefois* que de telles mesures *soient* mises en œuvre au cas par cas et *fassent* l'objet d'une décision judiciaire; recommande en outre à la Commission et aux États membres d'examiner les données disponibles et l'expérience concernant la pratique de mise à l'écart dans les prisons dans le but de contenir la propagation de la radicalisation; est d'avis que cette évaluation doit contribuer à l'élaboration de pratiques dans les systèmes carcéraux nationaux; rappelle,

9. encourage la Commission européenne à proposer, sur la base des bonnes pratiques, des lignes directrices sur les mesures à appliquer dans les prisons européennes pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent, dans le plein respect des droits de l'homme; indique que la séparation des prisonniers ayant déjà adhéré à l'extrémisme violent ou ayant déjà été recrutés par des organisations terroristes par d'autres détenus dans leurs prisons est un moyen efficace d'empêcher que la radicalisation terroriste soit imposée aux autres détenus par des pratiques d'intimidation ou autres, et de contenir la radicalisation au sein de ces établissements; recommande *que les États membres envisagent l'adoption de cette mesure afin de faire face au problème de la radicalisation dans les prisons; estime* que de telles mesures *devraient être* mises en œuvre au cas par cas et *faire* l'objet d'une décision judiciaire; recommande en outre à la Commission et aux États membres d'examiner les données disponibles et l'expérience concernant la pratique de mise à l'écart dans les prisons dans le but de contenir la propagation de la

toutefois, que ces mesures devraient être proportionnées et respecter pleinement les droits des détenus;

radicalisation; est d'avis que cette évaluation doit contribuer à l'élaboration de pratiques dans les systèmes carcéraux nationaux; rappelle, toutefois, que ces mesures devraient être proportionnées et respecter pleinement les droits des détenus;

Or. en

18.11.2015

A8-0316/39

Amendement 39

Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Elisabetta Gardini, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Esteban González Pons, Anna Maria Corazza Bildt, Teresa Jiménez-Becerril Barrio
au nom du groupe PPE

Rapport

A8-0316/2015

Rachida Dati

Prévenir la radicalisation et le recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes
2015/2063(INI)

Proposition de résolution

Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. exprime ses vives inquiétudes face à l'utilisation croissante des techniques de cryptage par les organisations terroristes qui rendent impossibles la détection et la lecture de leurs communications et de leur propagande de radicalisation par les forces de l'ordre, même en cas de décision de justice; invite la Commission à aborder d'urgence ces inquiétudes dans son dialogue avec les entreprises informatiques et de l'internet;

Or. en

18.11.2015

A8-0316/40

Amendement 40

**Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Elisabetta Gardini, Elissavet Vozemberg-Vrionidi,
Esteban González Pons, Teresa Jiménez-Becerril Barrio**
au nom du groupe PPE

Rapport

A8-0316/2015

Rachida Dati

Prévenir la radicalisation et le recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes
2015/2063(INI)

Proposition de résolution

Paragraphe 54

Proposition de résolution

Amendement

54. invite les États membres à assurer un suivi efficace, notamment psychologique, des combattants étrangers dès leur retour sur le territoire européen;

54. demande aux États membres de faire en sorte que tout combattant étranger est mis sous contrôle judiciaire et, le cas échéant, placé en rétention administrative à son retour en Europe, jusqu'à ce que les poursuites judiciaires requises soient engagées;

Or. en

18.11.2015

A8-0316/41

Amendement 41

Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Elisabetta Gardini, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Esteban González Pons, Axel Voss, Teresa Jiménez-Becerril Barrio
au nom du groupe PPE

Rapport

A8-0316/2015

Rachida Dati

Prévenir la radicalisation et le recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes
2015/2063(INI)

Proposition de résolution

Paragraphe 69 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

69 bis. souligne que les organisations terroristes telles que l'EI/Daech et Jabhat Al-Nosra se sont procuré d'importantes ressources financières en Iraq et en Syrie au moyen de la contrebande du pétrole, de la vente de biens volés, des enlèvements et de l'extorsion, de la saisie de comptes bancaires et de la contrebande d'antiquités; demande donc que les pays et les intermédiaires qui contribuent à ce marché noir soient identifiés et qu'il soit d'urgence mis un terme à leurs activités.

Or. en

18.11.2015

A8-0316/42

Amendement 42

Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Elisabetta Gardini, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Esteban González Pons, Axel Voss, Anna Maria Corazza Bildt, Teresa Jiménez-Becerril Barrio

au nom du groupe PPE

Rapport

A8-0316/2015

Rachida Dati

Prévenir la radicalisation et le recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes

2015/2063(INI)

Proposition de résolution

Paragraphe 71 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

71 bis. appelle à nouveau la Commission à réexaminer d'urgence la législation de l'Union relative aux armes à feu en révisant la directive 91/477/CEE du Conseil afin de faciliter les efforts déployés par les autorités policières et judiciaires nationales pour repérer et combattre le trafic d'armes sur le marché noir et le darknet, et invite la Commission à proposer des normes communes en matière de neutralisation des armes à feu de sorte que les armes neutralisées soient rendues irréversiblement inutilisables;

Or. en

Amendement 43

Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Alessandra Mussolini, Barbara Matera, Salvatore Domenico Pogliese, Elisabetta Gardini, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Esteban González Pons, Anna Maria Corazza Bildt, Teresa Jiménez-Becerril Barrio
au nom du groupe PPE

Rapport**A8-0316/2015****Rachida Dati**

Prévenir la radicalisation et le recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes
2015/2063(INI)

Proposition de résolution**Paragraphe 65***Proposition de résolution*

65. salue l'attribution par la Commission, en avril 2015, d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour financer un programme destiné à aider les pays partenaires à lutter contre la radicalisation dans la région du Sahel/au Maghreb et à endiguer le flux de combattants étrangers en provenance d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et des Balkans occidentaux (une première tranche de 5 millions d'euros pour financer l'assistance technique visant à renforcer les capacités du personnel de la justice pénale à enquêter, à engager des poursuites et à statuer sur des affaires impliquant des combattants étrangers ou des combattants étrangers potentiels et une seconde tranche de 5 millions d'euros pour financer des programmes de lutte contre la radicalisation dans la région du Sahel/au Maghreb);

Amendement

65. salue l'attribution par la Commission, en avril 2015, d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour financer un programme destiné à aider les pays partenaires à lutter contre la radicalisation dans la région du Sahel/au Maghreb et à endiguer le flux de combattants étrangers en provenance d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et des Balkans occidentaux (une première tranche de 5 millions d'euros pour financer l'assistance technique visant à renforcer les capacités du personnel de la justice pénale à enquêter, à engager des poursuites et à statuer sur des affaires impliquant des combattants étrangers ou des combattants étrangers potentiels et une seconde tranche de 5 millions d'euros pour financer des programmes de lutte contre la radicalisation dans la région du Sahel/au Maghreb); ***souligne l'importance que revêt le contrôle strict de la bonne utilisation de ces fonds afin de s'assurer qu'ils ne servent pas à financer des projets liés au prosélytisme, à l'endoctrinement et à d'autres fins extrémistes;***

Or. en

Amendement 44

Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Alessandra Mussolini, Barbara Matera, Salvatore Domenico Pogliese, Elisabetta Gardini, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Esteban González Pons, Axel Voss, Teresa Jiménez-Becerril Barrio
au nom du groupe PPE

Rapport

A8-0316/2015

Rachida Dati

Prévenir la radicalisation et le recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes
2015/2063(INI)

Proposition de résolution

Paragraphe 62

Proposition de résolution

62. est favorable au renforcement de la coopération internationale et du partage d'informations entre les services de renseignement nationaux pour identifier les citoyens de l'Union qui risquent de se radicaliser, d'être recrutés par des groupes djihadistes ou d'autres groupes extrémistes et de quitter l'Union pour rejoindre leurs rangs; souligne qu'il est indispensable d'appuyer les efforts déployés par les pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et des Balkans occidentaux pour endiguer l'afflux de combattants étrangers;

Amendement

62. est favorable au renforcement de la coopération internationale et du partage d'informations entre les services de renseignement nationaux pour identifier les citoyens de l'Union qui risquent de se radicaliser, d'être recrutés par des groupes djihadistes ou d'autres groupes extrémistes et de quitter l'Union pour rejoindre leurs rangs; souligne qu'il est indispensable d'appuyer les efforts déployés par les pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et des Balkans occidentaux pour endiguer l'afflux de combattants étrangers *et empêcher les organisations djihadistes de tirer parti de l'instabilité politique qui règne sur leur territoire;*

Or. en

18.11.2015

A8-0316/45

Amendement 45

Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Elisabetta Gardini, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Esteban González Pons, Axel Voss, Anna Maria Corazza Bildt, Teresa Jiménez-Becerril Barrio

au nom du groupe PPE

Rapport

A8-0316/2015

Rachida Dati

Prévenir la radicalisation et le recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes

2015/2063(INI)

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que les terribles attentats terroristes qui ont tué et blessé des centaines de personnes à Paris le 13 novembre 2015 ont une nouvelle fois mis en évidence qu'une action coordonnée des États membres et de l'Union européenne s'impose de façon urgente afin de prévenir la radicalisation et de lutter contre le terrorisme;

Or. en

18.11.2015

A8-0316/46

Amendement 46

Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Elisabetta Gardini, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Esteban González Pons, Axel Voss, Teresa Jiménez-Becerril Barrio
au nom du groupe PPE

Rapport

A8-0316/2015

Rachida Dati

Prévenir la radicalisation et le recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes
2015/2063(INI)

Proposition de résolution

Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

49 bis. invite les États membres à donner aux gardes-frontières un accès systématique au système d'information d'Europol pouvant contenir des informations sur les personnes soupçonnées de terrorisme, les combattants étrangers et les prêcheurs de haine;

Or. en

18.11.2015

A8-0316/47

Amendement 47

Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Teresa Jiménez-Becerril Barrio
au nom du groupe PPE

Rapport

A8-0316/2015

Rachida Dati

Prévenir la radicalisation et le recrutement de citoyens de l'Union par des organisations terroristes
2015/2063(INI)

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite la Commission à établir, en étroite coopération avec Europol et le coordinateur pour la lutte contre le terrorisme, un rapport annuel sur la situation de la sécurité en Europe, notamment en ce qui concerne les risques de radicalisation et les conséquences sur la sécurité de la vie et l'intégrité physique de la population de l'Union et à présenter chaque année au Parlement un rapport en la matière;

Or. en